Extrait de l'ouvrage :
Droit d'asile - Etat des lieux et perspectives
Ss la dir. de Julian Fernandez et Caroline Laly-Chevalier
EAN : 978-2-233-00756-8
éditions A.Pedone 2015

# L'OFPRA : DEFIS ET PERSPECTIVES

La responsabilité de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) est majeure dans cette période de réforme, comme celle de chacun des acteurs de l'asile: préfectures, Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), associations, Cour nationale du droit d'asile (CNDA), Conseil d'Etat et au-delà citoyens engagés ou simplement intéressés par le devenir de cette grande politique de la République.

Cette responsabilité est à bien des égards comparable à celle qui a incombé aux mêmes acteurs chaque dix ans depuis le début des années 70. Comme en 1989 ou en 2003, il s'agit de mettre le système de l'asile en France en situation, alors que le demande d'asile a doublé depuis 2007, de recentrer l'action des acteurs de l'asile sur les besoins de protection afin d'y répondre mieux et pleinement.

Dans ce contexte, l'exercice par l'OFPRA de sa mission de protection doit répondre à quelques impératifs fondamentaux:

- la bienveillance et la rigueur dans l'examen des demandes d'asile et la volonté de se doter des moyens pour toujours mieux protéger, mieux identifier les besoins de protection et cela dès le premier niveau d'instruction, celui de l'Office ;
- la conscience d'être un acteur dont l'indépendance de décision sur la demande d'asile est reconnue par le projet de loi portant réforme de l'asile ;
- l'association au *continuum* du parcours du demandeur d'asile, un parcours beaucoup trop long et difficile aujourd'hui ;
- la perspective de mettre en œuvre les droits nouveaux pour les demandeurs prévus par les nouvelles directives européennes ;
- la volonté de réduire les délais d'instruction pour atteindre en 2016 un délai moyen de trois mois dans un délai global de 9 mois pour l'ensemble de la procédure.

C'est tout cela qui a conduit l'Ofpra à engager dès le début 2013 une importante réforme interne afin d'aller plus que jamais dans le sens de la bienveillance comme de la rigueur dans l'examen des demandes d'asile, de réduire les délais d'instruction, de préparer la mise en œuvre des directives européennes et de la loi asile, de faire progresser dans le même temps les conditions de travail des agents de l'Office.

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info

Extrait de l'ouvrage :
Droit d'asile - Etat des lieux et perspectives
Ss la dir. de Julian Fernandez et Caroline Laly-Chevalier
EAN : 978-2-233-00756-8
éditions A.Pedone 2015



Cette réforme a été élaborée au cours du premier semestre 2013 au sein de l'Office, avec les officiers de protection et l'ensemble des agents. Le « plan d'action pour la réforme de l'OFPRA » a ainsi été approuvé en juin 2013 par l'ensemble des organisations syndicales de l'Office. Cette réforme a également été alimentée par la concertation régulière établie avec le monde associatif comme avec le HCR, comme par l'échange avec certains homologues européens (notamment Allemagne, Suède, Belgique, Pays-Bas).

Cette réorganisation interne est désormais pour l'essentiel en place et produit ses premiers résultats autour de ses trois objectifs principaux et indissociables : renforcer la mission de protection ; réduire globalement les délais d'instruction ; améliorer les conditions de travail des agents de l'Office. Le renforcement de la capacité de l'Office à protéger dès l'instance administrative constitue la principale raison d'être de cette réforme interne, notamment à travers les quelques éléments suivants :

- La mise en place d'un comité d'harmonisation représentant l'ensemble des services et des agents de l'OFPRA, chargé de mieux prendre en compte la jurisprudence de la CNDA et de faire progresser l'Office vers une plus grande harmonisation de sa doctrine et de son organisation du travail. Ce comité se réunit chaque deux mois et a d'ores et déjà produit un important travail de partage des décisions de la CNDA, de réévaluation de la doctrine de l'Office et d'harmonisation du fonctionnement des divisions. Son activité constitue un puissant levier d'harmonisation de la mise en œuvre du droit d'asile au sein de l'Office, responsabilité qui incombe notamment à la Division des affaires juridiques de l'Ofpra – dirigée pour la première fois depuis quelques mois par une magistrate de l'ordre judiciaire ;
- La mise en place, sous l'égide de Forum réfugiés et d'Ulysse, d'une formation pour chaque officier de protection à l'accueil des récits de souffrance, ainsi que de groupes d'analyse des pratiques professionnelles. Ces dispositifs visent dans le même temps à mieux mettre les officiers de protection en situation d'identifier les besoins de protection, de développer leur capacité d'analyse de leurs propres pratiques et de les aider à mieux prendre en charge la difficulté pour eux-mêmes de leur métier d'instructeur de la demande d'asile ;
- La désignation et l'activité de référents qui au sein des services apportent un appui sur les demandes individuelles, sensibilisent et recommandent des formations pour les agents de protection, contribuent à réévaluer la doctrine de l'Office et à construire pour les officiers de protection des outils d'appui à l'instruction, sur des besoins de protection qui requièrent un effort spécifique dans l'instruction et qui relèvent souvent de la « vulnérabilité » au sens de la directive : femmes victimes de violences, mineurs isolés, victimes de la torture, de la traite ou de persécutions en



Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info